

Chers parents,

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant au lycée privé catholique Notre Dame de la Merci et nous vous en remercions. Dans le sillage de ses fondatrices, les sœurs de l'Enfant Jésus Nicolas Barré, le défi toujours d'actualité de notre établissement est celui d'accompagner chaque élève pour l'amener à exprimer sa personnalité et à exploiter tout son potentiel.

Conscients et concernés par les enjeux de ce monde en transition, les lycéens d'aujourd'hui se mobilisent, s'engagent et nous interpellent. Ils veulent prendre leur place. Ils veulent faire leur part. Ils veulent être les acteurs de ce changement. Nous nous devons de les encourager, de les accompagner et de les former.

Notre équipe éducative, convaincue que l'éducation est un levier puissant pour le bien commun et la réalisation de chacun s'engage avec conviction dans les missions qui lui sont confiées pour que vos enfants trouvent chez nous les conditions nécessaires à cet engagement et à leur réussite.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances et, par anticipation, une bonne année scolaire.

Annick DEPOUES,
Chef d'établissement

Jordi VICENS,
Directeur Pédagogique

I - ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

ACCUEIL DES ELEVES

CLASSES DE SECONDE	Elèves internes : lundi 4 septembre 2023 à 11h00 Tous les élèves : lundi 4 septembre 2023 de 13h30 à 16h00 Accueil par le professeur coordonnateur et visite de l'établissement.
CLASSES DE PREMIERE GENERALE ET CLASSES DE PREMIERE ET TERMINALE ST2S	Elèves internes : lundi 4 septembre 2023 à 9h30 Tous les élèves : lundi 4 septembre 2023 de 10h30 à 12h30
CLASSES DE TERMINALE GENERALE	Elèves internes : lundi 4 septembre 2023 à 8h00 Tous les élèves : lundi 4 septembre 2023 de 9h00 à 11h00

Les cours débiteront, selon l'emploi du temps, le **MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023**

DOCUMENTS A REMETTRE LE JOUR DE LA RENTREE

ELEVES DE SECONDE	- Un chèque de 50 € minimum pour l'ouverture du compte restauration de l'élève à l'ordre du lycée La Merci en précisant son nom et son prénom au dos du chèque. - Un chèque de 73,50 € pour l'achat de la calculatrice à l'ordre de JARETTY (Cf. liste de fournitures).
ELEVES INTERNES	Document « Internat ». Un chèque de caution de 100 € à l'ordre du lycée La Merci.

DATES A RETENIR (Sauf modification le jour de la rentrée).

REUNIONS D'ACCUEIL PARENTS	Seconde 1 à 6	Mardi 12 septembre 2023 à 18h
	Seconde 7 à 12	Jeudi 14 septembre 2023 à 18h
	Première 1 à 6	Jeudi 7 septembre 2023 à 18h
	Première 7 à 11 et ST2S	Lundi 11 septembre 2023 à 18h
	Terminale 1 à 6	Lundi 18 septembre 2023 à 18h
	Terminale 7 à 11, ST2S	Mardi 19 septembre 2023 à 18h

II – INFORMATIONS DIVERSES

ECOLE DIRECTE

La plateforme Ecole Directe permet aux parents et aux élèves le suivi de la scolarité (emploi du temps, notes, cahier de texte, absences/retards), la consultation de l'agenda (événements, conseils de classe, réunions...), la réception de communiqués et le téléchargement de documents administratifs et comptables (certificats de scolarité, bulletins semestriels, factures). Toutes les informations concernant la scolarité de votre enfant vous seront communiquées par ce biais et il est de votre responsabilité d'en prendre connaissance. Cette plateforme sera ouverte au 4 septembre 2023.

AFFECTATION DES ELEVES

A ce jour les classes sont constituées et non modifiables. Aucun changement de classe ne sera effectué.

HORAIRES D'OUVERTURE DU LYCEE

Lundi, mardi, jeudi de 7h30 à 18h30

Mercredi de 7h30 à 17h30

Vendredi de 7h30 à 18h00

PARC A VELOS ET TROTTINETTES

Un parc à vélos et trottinettes (pas de vélos électriques) est disponible à l'intérieur du lycée.

Nombre de places très limité. Les élèves de Seconde et de Première en 2022/2023 qui bénéficiaient déjà du dispositif sont prioritaires.

Les professeurs coordonnateurs donneront l'information aux élèves le jour de la pré-rentrée.

Aucune demande ne sera prise en compte avant la rentrée le mercredi 6 septembre, premier jour de cours. Priorité donnée aux élèves qui viennent tous les jours.

MANUELS SCOLAIRES

La carte Jeune Région est à demander ou à renouveler au plus tôt sur le site www.cartejeune.laregion.fr pour pouvoir bénéficier des avantages proposés par la Région Occitanie (manuels scolaires, réduction sur LoRdi).

Les manuels scolaires sont fournis par la Région. La remise des livres s'effectuera au lycée à la rentrée. En fin d'année, l'élève devra restituer l'ensemble des manuels qui lui ont été confiés.

SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

L'actualité, l'agenda, l'annuaire interne... sont en ligne sur le site internet du lycée.

Vous pouvez suivre l'actualité du lycée sur Youtube et Instagram (LaMerciMontpellier).

RESTAURATION

Pour les élèves déjà scolarisés dans l'établissement en 2022/2023, il est toujours possible de recharger la carte de restauration à distance via le portail de rechargement [PopAndPay](#).

Première connexion :

→ Code site : LAMERCI

→ Code provisoire : sur la carte de lycéen de votre enfant, sous le code barre

→ Mot de passe : retaper votre identifiant

→ Pop&Pay va alors vous demander de saisir une adresse mail et un mot de passe : cette adresse mail devient votre nouvel identifiant.

DEVOIRS D'ETE

Des ressources pour travailler les Mathématiques pendant les vacances sont disponibles sur le site du lycée (www.lamerci.com, page d'accueil, Montpellier, « Focus »).

III – RAPPELS SUR LE REGLEMENT INTERIEUR

Pour assurer à tous une vie collective harmonieuse et respectueuse de chacun, voici quelques rappels du règlement intérieur que nous vous invitons à relire en intégralité sur le site internet de l'établissement :

- **Tenue vestimentaire** : L'élève se présente au lycée dans une tenue adaptée aux activités scolaires, correcte et décente. Dans le cas contraire, il pourra être renvoyé au domicile.
- **Absences** : Toute absence doit être signalée et **justifiée sur Ecole Directe ou par lettre manuscrite** au retour de l'élève, avant la reprise des cours. Si tel n'est pas le cas, elle sera mentionnée sur le bulletin scolaire comme absence injustifiée.
- **Usage du portable** : Il convient de rappeler que l'usage du portable est toléré dans la cour du lycée et au foyer.
- **Retards** : Tout élève en retard sera retenu une heure le jour-même après son dernier cours de la journée quel que soit le motif.

FOURNITURES SCOLAIRES - CLASSES DE SECONDE

LISTE DE FOURNITURES

Chaque professeur donnera des informations concernant sa discipline à la rentrée.

OUTIL NUMERIQUE

Tous les élèves doivent disposer d'un outil numérique, ordinateur portable* ou tablette, dès les vacances de la Toussaint.

*Configuration à titre indicatif pour un ordinateur portable :

- Processeur : Intel Core i3, voire i5
- Système : Windows 10
- Ecran : 11.6" dalle tactile en option
- RAM : 6 Go
- Disque dur : SSD 256 Go ou hybride
- Carte Son
- Carte réseau : Ethernet/wifi 1ghz
- Autonomie : 10 heures

FOURNITURES MATHEMATIQUES

Calculatrice programmable :

Les élèves qui ne disposent pas d'une calculatrice TI 83 premium CE peuvent bénéficier d'un achat groupé par le lycée.

Un chèque d'un montant de 73,50 € à l'ordre de JARETTY devra être remis au professeur coordonnateur le jour de la pré-rentrée pour valider la commande.



LE MOT DE L'APEL - LYCEE NOTRE DAME DE LA MERCI

Bonjour,

Vous connaissez peut-être l'APEL, l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre. Vous y avez déjà adhéré, auquel cas nous vous en remercions, sinon, il est encore temps !

Le rôle d'une APEL est de représenter les parents d'élèves auprès de l'établissement en prenant en compte leurs préoccupations en termes d'orientations, de choix de spécialités, de Parcoursup et de la vie au sein du lycée.

Les membres du Conseil d'Administration de l'APEL sont en lien régulier avec le Chef d'établissement, sur de multiples sujets soit au niveau général ou individuel.

L'équipe de parents bénévoles de l'APEL œuvrent à l'organisation d'actions concrètes avec la communauté éducative du lycée Notre Dame de la Merci. Les principales réalisations de cette année scolaire ont été :

- La participation à la journée portes ouvertes du lycée
- Le soutien aux projets de l'établissement
- La mobilisation pour la « Montpellier Reine », course caritative qui permet de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer du sein
- La formation aux gestes de premiers secours pour les élèves du lycée
- L'organisation d'ateliers et jeux de rôle pour la préparation des oraux
- Le soutien aux actions éducatives du lycée
- La coordination avec les actions de l'APEL Académique
- La participation aux conférences et débats afin de représenter les parents d'élèves

D'autres actions sont encore à inventer afin d'accompagner au mieux les élèves du lycée, nous avons besoin de vous.

Le renouvellement du Conseil d'Administration de l'APEL s'effectue chaque année et nous faisons donc appel à votre engagement au sein de l'équipe et aussi pour nous aider en fonction de votre disponibilité à l'organisation des différentes activités.

Venez rejoindre notre équipe dynamique dès la rentrée à l'occasion de l'Assemblée Générale, et participez à la vie de l'APEL dans un esprit convivial.

N'hésitez pas à nous contacter via le courriel de l'Apel : apel@lamerici.com

Cordialement,
Le bureau et son conseil d'administration



Formation aux gestes de premiers secours

Chers parents,

L'association des parents d'élèves (APEL) du Lycée Notre Dame de la Merci organise une formation aux gestes de premiers secours. En effet, il nous a paru important que les jeunes puissent bénéficier de cette formation de base.

Cette formation, qui est reconnue à l'échelle nationale, aboutit à la délivrance de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1). Elle est assurée par Rescue 34, une association de secouristes agréée par les services de l'Etat. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site <http://secourisme34.fr/home.html>.

Il est prévu de former 12 groupes de 10 élèves en 6 sessions dans les locaux du Lycée La Merci. Le nombre de place est limité. Le stage a une durée minimale de 7 heures et se déroule de **09h00 à 17h00** environ avec une pause d'une heure pour le repas (non compris dans le stage). Il est important de noter qu'aucune sortie ne peut être autorisée le jour du stage et qu'il est indispensable de prévoir un panier repas.

Le coût de la formation est pris en charge par la Région Occitanie dans le cadre de la carte jeune région.

Les dates proposées sont les suivantes :

- Le 14/10/2023
- Le 02/12/2023
- Le 20/01/2024
- Le 16/03/2024
- Le 30/03/2024
- Le 04/05/2024.

A noter : le nombre de places étant limité, les premiers inscrits auront en priorité leur choix n°1 (puis 2, etc...). Les bulletins d'inscriptions doivent être remis à la vie scolaire.

Bulletin d'inscription : formation PSC1 2023/2024

Nom :

Prénom :

Classe :

Date et lieu de naissance :

Adresse postale :

Adresse email :

N° de téléphone (élève et parents) :

N° d'identifiant de la Carte jeune

Je souhaite inscrire mon enfant à la formation PSC1

Dates préférées (dans l'ordre de priorité) :

Nom et Signature

EXTRAIT DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE (PPMS)

Année scolaire 2023-2024

ALERTE METEO : VIGILANCE ORANGE

Grande vigilance mais pas de mesure spécifique sauf avis donné par le rectorat et/ou la préfecture.
Pas de suspension des transports scolaires par anticipation → Les cours sont assurés

ALERTE METEO : VIGILANCE ROUGE AVANT LE DEBUT DES COURS (pendant la nuit)

- Suspension des transports.
- Les élèves restent à leur domicile mais l'accueil devra être assuré au lycée : les personnels doivent se rendre sur leur lieu de travail sauf à se mettre en danger. Ils se mettent à la disposition du chef d'établissement ou son représentant. En cas d'impossibilité de se déplacer, les personnels contactent la cellule de crise.
- Le lycée est ouvert.

ALERTE METEO : VIGILANCE ROUGE AVEC ELEVES PRESENTS DANS L'ETABLISSEMENT

- Suspension des transports.
- Mise en place immédiate du PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) par le chef d'établissement ou son représentant.
- Les élèves et les personnels restent dans l'établissement sauf consigne claire du chef d'établissement ou de son représentant.
- Les élèves doivent être gardés dans l'établissement jusqu'à un retour sans risque à leur domicile.
- Chaque personnel est tenu de rester à son poste pour aider à la mise en place du PPMS : mise à la disposition de la cellule de crise pour sécuriser les élèves, les lister, les encadrer, les héberger jusqu'à la fin de l'alerte.
- Seul le préfet peut donner une autorisation de retour anticipé : le chef d'établissement ne peut pas prendre la décision d'un retour anticipé des élèves à leur domicile sans un accord officiel.
- Les élèves sont en sécurité au lycée : ne pas circuler, ne pas encombrer les réseaux et se tenir informé via le site internet du lycée et la radio (France Bleu Hérault 101,1 FM).
- Seuls les parents et/ou les responsables légaux sont habilités à récupérer en personne les élèves s'il n'y a pas eu de décision de confinement.